

Gros clash au conseil



Le parc des Naudières s'est invité au débat par la voix de Philippe Seillier (en bas à droite) ; les échanges avec Gérard Allard ont été vifs. Photo PO

Les 63 logements du chemin de la Motte ont servi à la droite à attaquer le projet du parc des Naudières.

En bord de Sèvre, la ville est propriétaire de trois anciennes maisons mitoyennes avec jardin situées chemin de la Motte. Jeudi soir, le conseil a voté la vente de ces parcelles Ataraxia pour un montant de 251 000 €.

Cette acquisition complètera le terrain sur lequel est prévue la construction de 63 logements. Si Rezé à gauche toute a déploré « la densification de l'habitat dans des sites peu appropriés », les sept élus de droite se sont abstenus sur cette délibération. Mais rien ne laissait présager le coup de gueule

de Philippe Seillier (UMP) qui s'en est suivi. L'élue d'opposition a pris la parole en se positionnant comme porte-parole de l'association Vivre autour des Naudières « qui se bat contre un projet immobilier dans le parc éponyme » (PO du 30 octobre).

Dans la cacophonie, Yann Vince a invité à retrouver « un peu de sérénité »

Il a pris de court Gérard Allard, le maire (PS), cette intervention étant initialement actée en fin de conseil. Philippe Seillier a attaqué aussi les élus verts : « Votre silence est assourdissant. » Virulent contre la majorité, il poursuit : « Les membres de l'association soulignent

vos double discours. Comment pouvez-vous expliquer à nos concitoyens que vous êtes les garants avec vos amis écologistes de la préservation de la nature (...) quand vous acceptez de détruire un des joyaux naturels de notre commune existant depuis plus de 500 ans ? »

« L'intervention de Philippe Seillier a le mérite d'être claire, rétorque Gérard Allard. Ce projet d'urbanisme, qui n'a pas subi de modification depuis dix ans, vous le récupérez politiquement. J'ai rencontré l'association à deux reprises et suis prêt à la rencontrer de nouveau. » Dans la cacophonie, le maire martèle : « Je ne donne pas la parole, vous ne l'aurez plus ! » Yann Vince (PC) invite à « retrouver un peu de sérénité ». « En l'état du PLU, le

terrain sur lequel la Cogedim (le promoteur, NDLR) va construire est conforme à la réglementation. Le permis de construire n'est pas déposé et tous les riverains et pas seulement quelques-uns, sont invités à la réunion publique du 27 novembre. »

« Provocation »

Didier Quéraud (Rezé écologie) réplique : « Vous faites de la provocation. Nous avons rencontré l'association et je suis très surpris qu'elle ait besoin d'un porte-parole, en l'occurrence vous ! » En fin de séance, l'élue de droite a repris la parole. Une fin de séance surprenante.

Françoise Refloc'h

Suite du conseil dans notre édition du lundi 17 novembre